

GRAND COGNAC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de Conseillers :

en exercice :	96
titulaires présents :	60
suppléants :	2
pouvoirs :	22
excusés :	12
votants :	84
* voix pour :	84
* voix contre:	
* abstention :	

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GRAND COGNAC

SEANCE DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

Aujourd'hui, jeudi 8 novembre 2018, à 18 heures, en vertu de la convocation du mercredi 31 octobre 2018, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des distilleries à Segonzac (16130) – 2 rue Aimé Richard, sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.

ETAIENT PRESENTS

Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA - Pascale BELLE - MM. Pierre-Yves BRIAND - Rémy BRIAULT - Romuald CARRY - Alain CHOLLET - Simon CLAVURIER - Jean-Christophe COR - Christian DECOODT - Michel DESAFIT - Mme Nicole DESCHAMPHALAEIRE - MM. Georges DEVIGE - Guy DEWEVRE - Mme Elisabeth DUMONT - MM. Bernard DUPONT - Gérard FAURIE - Gérard GAYOUX - Philippe GESSE - Mme Laurence GIRARD - M. Jean GRAVERAUD - Mme Marie-Christine GRIGNON - M. Claude GUIARD - Mmes Chantal HILLAIRET - Danielle JOURZAC - MM. Lilian JOUSSON - Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE - Mme Nathalie LACROIX - M. Patrick LAFARGE - Mme Michelle LE FLOCHE - MM. Jean-Louis LEVESQUE - Eric LIAUD - Mmes Françoise MANDEAU - Véronique MARENDAT - MM. Annick-Franck MARTAUD - Pascal MARTIN - Mme Monique MARTINOT - MM. Dominique MERCIER - Christian MEUNIER - Mme Chantal NADEAU - MM. Philippe NIFENECKER - Jean-Marie NOUVEAU - Mmes Catherine PARENT - Dominique PETIT - Martine PIERRE - MM. Bernard POPELARD - François RAUD - Mme Emilie RICHAUD - MM. Alain RIFFAUD - Mme Nicole ROY - MM. Jérôme ROYER - Dominique SOUCHAUD - Jean-Claude TESSENDIER - Olivier TOUBOUL - Mme Hélène TOURNADRE - M. Jean-François VALEGEAS - Marie-Jeanne VIAN - MM. Mickaël VILLEGER - Jean-Paul ZUCCHI.

Suppléants

Mme Marie-Claude SATONY (suppléante de M. Christian JOBIT) - M. Jean-Pierre MEUNIER (suppléant de M. Jean-Philippe ROY).

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

M. Noël BELLIOU (donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD) - M. David CHAGNEAUD (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) - M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Patrick LAFARGE) - M. Didier GOIS (donne pouvoir à M. Alain RIFFAUD) - Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) - M. Michel GOURINCHAS (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) - M. Claude GUINDET (donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS) - M. Jean-François HEROUARD (donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER) - Mme Stéphanie HIBON-MINET (donne pouvoir à M. Jean-Louis LEVESQUE) - Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX) - M. Gérard JOUANNET (donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC) - M. Bertrand LAURENT (donne pouvoir à Mme Nicole ROY) - Mme Colette LAURICHESSE (donne pouvoir à Mme Véronique MARENDAT) - M. Bernard MARCEAU (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne VIAN) - M. Bernard MAUZE (donne pouvoir à Mme Catherine PARENT) - M. Francis PAUMERO (donne pouvoir à M. Lilian JOUSSON) - M. Bernard PISSOT (donne pouvoir à Mme Elisabeth DUMONT) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCHE) - M. François RABY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE) - M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Mickaël VILLEGER) - M. Patrick SEDLACEK (donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU) - Mme Nadia VARLEZ (donne pouvoir à Mme Pascale BELLE).

EXCUSES

MM. André BARAUD - Pierre BERTON - Sébastien BRETAUD - Xavier DAUDIN - Jean-Jacques DELAGE - Jacques DESLIAS - Martial DESPORT - Christian DUFONT - Michel FOUGERE - Mmes Stéphanie FRITZ - Isabelle LASSALLE - Anne-Marie MICHENAUD.

M. Georges DEVIGE est désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
(Abroge et remplace la délibération n°2018-184 et ses annexes)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création d'une communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes de Jarnac, de la région de Châteauneuf, de Grande Champagne et de Grand Cognac au 1er janvier 2017.

Vu la délibération n°2018-183 portant adoption des statuts de Grand Cognac ;

Vu la délibération n° 2018-184 définissant l'intérêt communautaire des compétences de Grand Cognac ;

Vu le projet d'intérêt communautaire modifié joint en annexe ;

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 25 octobre 2018.

Considérant ce qui suit :

En matière de voirie :

Grand Cognac détient la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ».

Dans la liste des voies déclarées d'intérêt communautaires, il convient d'ajouter les voies suivantes :

Commune	Voie	longueur
Châteaubernard	Samuel de Champlain	360 ml
Châteaubernard	Contre-allée avenue d'Angoulême (des deux côtés)	620 ml
Châteaubernard	Rue Buisson Moreau	110 ml
Châteauneuf sur Charente	Chemin des Chêneveaux (du Bd Jean Moulin à l'entrée de l'Hôpital)	65 ml
Criteuil la Magdeleine	Voie communale n°4 (de la RD 44 jusqu'à la VC n° 212	410 ml
Jarnac	Rue Cholous	175 ml (125 ml prévus initialement)
Jarnac	Rue du Chail (entre RD22 et rue Cholous)	375 ml
Segonzac	Rue de la Grande Champagne	340 ml
Segonzac	Rue Paul Beau	260 ml

Par ailleurs, il est proposé de retirer la rue Basse Saint Martin sur la commune de Cognac, dans l'attente de la reconfiguration complète de cette rue.

En matière d'action sociale :

Grand Cognac détient la compétence optionnelle action sociale d'intérêt communautaire.

Afin de contribuer à la réalisation de la future maison de santé située sur la commune d'Ars, il est proposé d'ajouter à l'intérêt communautaire :

« Construction, entretien et gestion de la maison médicale à Ars »

Il est également proposé de préciser que le logement situé sur la commune de Jarnac est un logement de secours et non d'urgence.

.../...

AR PREFECTURE

016-200070514-20181108-D2018_362-DE

Reçu le 13/11/2018

Ces modifications sont approuvées à la majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 84 voix Pour :

- DECIDENT d'abroger la délibération n°2018-184 et ses annexes ;
- DECIDENT d'adopter l'intérêt communautaire tel que décrit en annexe pour une application à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- AUTORISENT le président ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU



Le président certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.
(art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

GRAND COGNAC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

INTERET COMMUNAUTAIRE

8 novembre 2012

I. Compétences obligatoires :

1° En matière de politique locale du commerce, est d'intérêt communautaire :

- Elaboration du schéma intercommunal d'aménagement commercial.

2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire, les zones d'aménagement concerté suivantes sont d'intérêt communautaire :

- Les zones d'aménagement concerté à dominante économique.

3° En matière d'équilibre social de l'habitat sont d'intérêt communautaire :

- Elaboration, animation, suivi et mise en œuvre du programme d'actions du programme local de l'habitat (PLH) ;
- Politique du logement visant à favoriser la prise en compte des besoins spécifiques de certains publics en matière d'habitat ;
- Actions et aides financières en faveur du développement d'une offre de logement social diversifié et adapté à la demande locale, selon le règlement d'intervention « habitat social » public en vigueur ;
- Actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Réserves foncières pour la mise en œuvre d'opération d'habitat social ;
- Amélioration du parc immobilier bâti privé par des subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs, dans le cadre de dispositifs de type PIG, OPAH ;
- Mise en place de la Résidence Sociale Habitat Jeunes;
- Animation de la CIL pour veiller aux équilibres de population et favoriser la mixité sociale.

II. Compétences optionnelles

1° En matière de voiries et de parcs de stationnement, sont d'intérêt communautaire :

Les voies suivantes sont d'intérêt communautaire :

Nom de la commune	Nom de la voie	Longueur de la voie en m
Angeac-Champagne	Voie de la Rue de la Bonne Chauffe au bourg de Genté	540
	Rue du Colombard de la rue de la Bonne Chauffe au bourg de Salles d'Angles	310
	Rue de la Bonne chauffe	1 010
	Voie au droit de la base de loisir	380
	TOTAL	2 240
Angeac-Charente	Voie d'accès au site des fouilles depuis la RD154	220
	TOTAL	220
Bouteville	Impasse du Château	40
	TOTAL	40
Chassors	Voie d'accès à la ZAE de Luchac	50
	TOTAL	50
Châteaubernard	Rue des Groies (de la rue de la Doué à l'entrée du Stade C. Boué)	465
	Samuel de Champlain	360
	Contre-allée avenue d'Angoulême (des deux côtés)	620
	Rue Buisson Moreau	110
	Rue de l'Anisserie	780
	Avenue Claude Boucher	145
	Rue des Quillettes (de l'av. C. Boucher à la rue J. Monnet)	360
	Rue Jean Monnet	300
	Rue des Vauzelles (de l'avenue d'Angoulême au rondpoint d'accès aux Vauzelle)	143
	Rue de l'Egalité	150
	Rue Albert Schweitzer	570
	TOTAL	2913
Châteauneuf	Rue du Docteur Raoul Audebert (de la RD699 à au Bd Jean Moulin)	320
	Boulevard Jean Moulin (de la rue Audebert à l'hôpital)	118
	Chemin des Chêneveaux (du Bd Jean Moulin à l'entrée de l'Hôpital)	65
	TOTAL	438

Cherves-Richemont	Route de l'Houmade (de la RD85 à l'entrée du centre équestre)	380
	TOTAL	380
Cognac	Place de la gare (compris parking)	160
	Rue du Buisson Moreau	220
	Rue de la Bonne Chauffe (de l'avenue de Saintes à la rue de l'Artisanat)	240
	Rue de la Groie (de l'avenue de Saintes à la rue de la Pépinière)	240
	Bd André Malraux (du giratoire de Crouin à la rue P. Loti)	210
	Rue Navarre (du boulevard de Chatenay à la rue de la Pyramide)	400
	Rue Pyramide (de la rue de Navarre à l'entrée de l'entreprise Camus)	150
	TOTAL	2110
Criteuil La Magdeleine	Voie communale n°4 (de la RD 44 jusqu'à la VC n° 212	410
	TOTAL	410
Foussignac	Chemin du Logis du Treuil (de la RD jusqu'à l'entrée de l'entreprise Courvoisier)	200
	Voie d'accès sud à Courvoisier jusqu'à l'entrée de Courvoisier	410
	TOTAL	610
Gensac-la-Pallue	Route de Laubaret (du rond-point de la RD49 à la limite Est de la ZAE du Plassin Nord)	1115
	Impasse du Plassin (du rond-point de la RD49 à l'entrée de SONECO)	100
	TOTAL	1215
Genté	Route des Bellugeats (de la RD148 à la route de l'église)	420
	Route de l'Eglise (de la route des Bellugeats à la route d'Angeac)	50
	Route d'Angeac (de la route de l'église à la limite avec Angeac-Champagne)	630
	TOTAL	1100
Gondeville	Espace de la gare (compris parking)	260
	Quai ile Madame + allée du Parc (de la RD736 à l'entrée du parc)	250
	TOTAL	510

Hiersac	Route de Tarsac (de la RD14 à la limite Est de la ZAE du Champ Farchaud)	510
	TOTAL	510
Jarnac	Avenue de l'Europe (hors ZAE)	580
	Rue Cholous	175
	Rue du Chail (entre RD22 et rue Cholous)	375
	TOTAL	705
Mainxe	Chemin de Grande Champagne (de la RD736 à l'embranchement avec le chemin des Porches)	630
	Chemin des Porches (du chemin de la Grande Champagne à l'entrée de la distillerie)	250
	Route de Bernolet (de la RD736 à l'entrée de la société Transports Dumont)	50
	TOTAL	930
Mesnac	Rue du Bois de Cognac (de la RD85 à l'entrée de l'entreprise)	65
	Impasse des champs des fossés (de la RD85 à l'entrée de l'entreprise)	40
	TOTAL	105
Saint-Brice	Chemin du Brandat (de la RD15 à la Route de la Soloire)	535
	TOTAL	535
Sainte-Sévère	Voie d'accès à Calitom (de la RD55 à l'entrée de Calitom)	480
	TOTAL	480
Saint Simeux	Voie d'accès à la ZA de la Pellières	240
	TOTAL	240
Salles d'Angles	Rue Charles Boinaud (de la RD731 à la limite de commune avec Angeac-Champagne)	920
	TOTAL	920

Segonzac	Rue du stade (de la RD24 à l'embranchement rue Paul Vollaud et rue Popelaud)	150
	Rue Paul Vollaud (de l'embranchement rue du stade et rue Popelaud à la RD736)	220
	Rue du Chape (du rond-point rue des Malestiers à l'entrée du stade)	160
	Rond-point (de la rue de la chape à la rue des Malestiers)	100
	Rue des Malestiers (du rond-point rue du Chape et rue des Malestiers à la rue des Marcioux)	77
	Rue des Marcioux (de la rue des Malestiers à la RD736)	300
	Voie d'accès aux Malestiers (de la RD24 à la rue du Chape)	430
	Voie nouvelle (de la RD24 à la RD49)	152
	Rue de la Grande Champagne	340
	Rue Paul Beau	260
TOTAL		1589
TOTAL		17 600

Sont d'intérêt communautaire les parkings des trois gares du territoire à savoir :

- Parking de la gare de Cognac
- Parking de la gare de Jarnac (sur la commune de Gondeville)
- Parking de la gare de Châteauneuf

4° En matière d'équipements sportifs, sont d'intérêt communautaire :

- Complexe omnisports des Vauzelles à Châteaubernard
- Gymnase Félix Gaillard à Cognac
- Gymnase Claude Boucher à Cognac
- X'eau à Châteaubernard
- Locaux CYRC à Cognac
- Stand de tir à l'arme à feu à Châteaubernard
- Stade d'athlétisme Bernard Bécavin à Cognac
- Stade Claude Boué à Châteaubernard
- Stade de football de Crouin à Cognac
- Stand de tir à l'arc à Boutiers
- Centre équestre de Boussac à Cherves-Richemont

- Locaux canoë à Cognac
- Plaine des sports à Jarnac
- Locaux de canoë à Jarnac
- Complexe Jean Monnet à Châteaubernard
- Parc des sports à Cognac
- Stade Jean Martinaud à Cognac
- Chaudronne à Cognac
- Complexe de tennis à Saint-Brice
- Piscine à Jarnac
- Piscine à Châteauneuf
- Complexe sportif à Châteauneuf

En matière d'équipements culturels, sont d'intérêt communautaire :

- Espace découverte en pays du cognac
- Conservatoire de musique et d'art dramatique
- Musées à Cognac (musée d'art et d'histoire et musée des arts du cognac)
- Musée et le chantier des gabariers à Saint Simon
- Médiathèque la Kinkaïri à Châteauneuf sur Charente
- Bibliothèque à Cognac
- Médiathèque l'Orangerie à Jarnac
- Médiathèque Paul Hosteing à Segonzac
- Château de Bouteville et ses abords

5° En matière d'action sociale, sont d'intérêt communautaire :

- Actions visant à maintenir ou développer l'offre de soin sur le territoire,
- Construction, entretien et gestion de la maison médicale à Segonzac,
- Construction, entretien et gestion de la maison médicale à Ars,
- Construction, entretien et gestion des bâtiments « Jarnac-Pyrénées »,
- Construction et gestion d'un bâtiment à vocation sociale destiné à héberger les associations caritatives « la croix rouge » et « les restos du cœur » à Jarnac,
- Construction, entretien et gestion du logement de secours à Jarnac.

Annexe à la D2018_382 du 8/11/2018